



<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

**CIRCULAIRE**  
Le 20 octobre 2004

## **COMITÉ SPÉCIAL DE LA RÉGLEMENTATION – COMPOSITION ET QUORUM**

### **MODIFICATIONS AUX RÈGLES CONCERNANT LE COMITÉ SPÉCIAL DE LA RÉGLEMENTATION DE BOURSE DE MONTRÉAL INC.**

Le Conseil d'administration de Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) a approuvé des modifications aux Règles concernant le Comité spécial de la réglementation de la Bourse (le Comité). Ces modifications entrent en vigueur immédiatement.

Les modifications apportées aux Règles concernées portent sur la composition et le quorum du Comité et se résument comme suit :

- il n'est plus exigé que le Comité soit composé d'un nombre précis de membres, laissant ainsi à la Division de la réglementation la possibilité d'augmenter ou de réduire la taille du Comité en fonction des besoins. L'exigence d'avoir une majorité de membres indépendants demeure toutefois inchangée;
- il n'est plus exigé que le quorum nécessaire à la tenue d'une réunion du Comité soit constitué d'un nombre précis de membres. En vertu des Règles modifiées, le quorum sera atteint lorsque la majorité des membres du Comité est présente sous réserve, toutefois, que la majorité des membres ainsi présents soient des membres indépendants; et
- il n'est plus exigé qu'au moins un des membres du Comité soit également membre du Conseil d'administration de la Bourse. Le Conseil d'administration aura donc la possibilité, mais non l'obligation, de désigner l'un de ses membres pour siéger au

Circulaire no : 135-2004  
Modification no : 006-2004

Comité. Il pourra également, s'il le juge préférable, désigner toute autre personne de son choix. Toute personne recevant le mandat de représenter le Conseil d'administration de la Bourse au Comité ne sera pas considérée comme étant un membre indépendant pour les fins de la composition du Comité.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Jacques Tanguay, vice-président, Division de la réglementation au (514) 871-3518 ou par courriel à l'adresse [jtanguay@m-x.ca](mailto:jtanguay@m-x.ca).

Joëlle Saint-Arnault  
Vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire générale

p.j.